

## COMMUNIQUE DE PRESSE CONJOINT ITALCEMENTI-CIMENTS FRANÇAIS

**Bergamo/Paris, 19 juin 2009** – Les conseils d'administration d'Italcementi et de Ciments Français, réunis chacun ce jour, ont confirmé leur avis positif sur la fusion entre les deux sociétés, dont ils avaient préalablement approuvé le principe le 16 février 2009. Il est rappelé que l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a confirmé par une décision en date du 15 mai 2009 que la mise en œuvre d'une offre publique de retrait visant les actions Ciments Français ne sera pas requise préalablement à la réalisation de la fusion.

Les conseils d'administration ont décidé de suspendre leur décision relative à l'approbation du traité de fusion à une réunion prochaine, qui se tiendra au plus tard le 26 juin 2009, en raison de discussions en cours avec des investisseurs institutionnels américains ayant souscrit des titres de créance (*notes*) émis par Ciments Français en 2002 et 2006 pour un montant total de 500 millions de dollars US. Les sociétés et les *noteholders* sont en désaccord sur l'interprétation des clauses contractuelles relatives à la possibilité de réaliser ou non la fusion sans l'accord préalable desdits investisseurs.

La suspension de la décision définitive par les conseils a pour but de vérifier s'il est possible ou non de parvenir à une solution acceptable qui soit conforme aux objectifs de la fusion.

Italcementi et Ciments Français informeront le marché de toute nouvelle décision relative à l'opération de fusion dans les meilleurs délais.

**SUR INTERNET :** [www.cimfra.com](http://www.cimfra.com) et [www.italcementigroup.com](http://www.italcementigroup.com)

**Ciments Français**  
Relations Presse  
Tel : + 33 (0)1 42 91 76 87

**Ciments Français**  
Relations Investisseurs  
Tel : + 33 (0)1 42 91 76 76

**Publicis Consultants**  
*Laurent Wormser*  
Tel : +33 (0)1 57 32 86 98 / +33 (0)6 13 12 04 04  
*Robert Amady*  
Tel : +33 (0)1 57 32 85 33 / +33 (0)6 24 34 19 05